


**Evolution du
Code Forestier**

**La contribution de
l'analyse des services
écosystémiques**

**Prof. Marc Dufrêne,
Invitation au Parlement wallon
20 mars 2017
Intervention mise à jour
(avril 2017)**

 **Gembloux Agro-Bio Tech**
Université de Liège

Merci pour cette invitation à vous partager l'analyse des modifications du code forestier à la lumière de l'approche intégrée des services écosystémiques.

Les services écosystémiques

= les biens et les services réalisés par la biodiversité, les processus écologiques et les écosystèmes pour améliorer le bien être de l'humanité

Production

Régulation

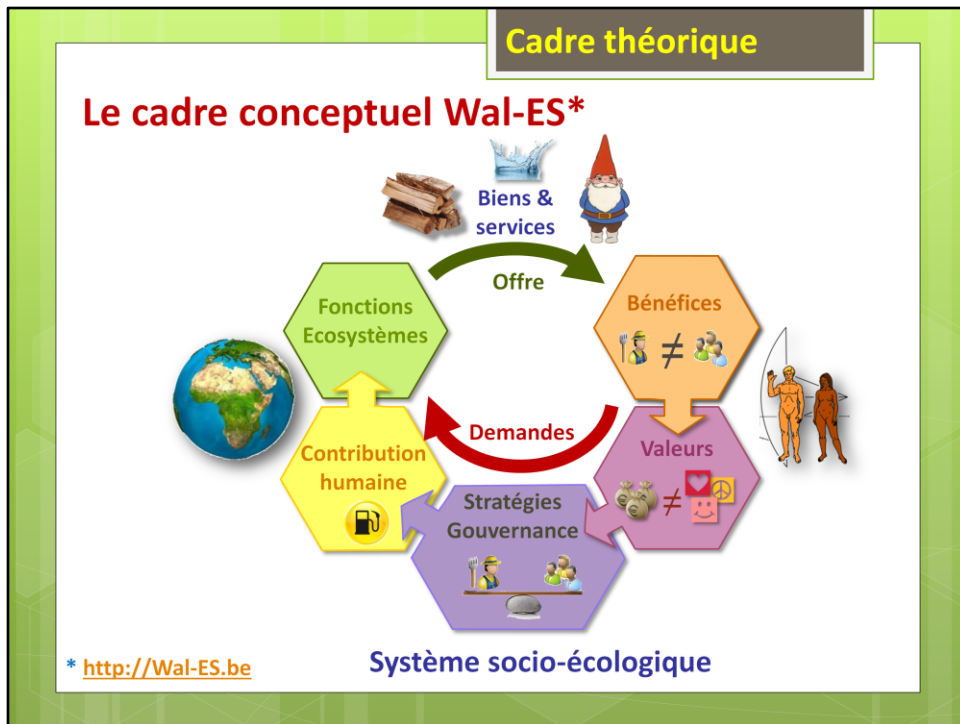
Culturels



Les **services écosystémiques (SE)** sont définis = les biens et les services réalisés par la biodiversité, les processus écologiques et les écosystèmes pour améliorer le bien être de l'humanité Ils sont généralement classés en 3 grandes catégories :

- Les **SE de production** avec la nourriture, les matériaux (bois, paille, fibres, ...), l'énergie et l'eau potable et non potable.
- Les **SE de régulation** avec la régulation climatique (stockage de carbone), l'atténuation des événements extrêmes (inondations, coulées boueuses, érosion, ...), l'amélioration de la qualité de l'environnement (qualité des sols, de l'eau et de l'air) et la régulation biologique (contrôle biologiques des pestes et des prédateurs, pollinisation, dispersion des graines, ...)
- Les **SE culturels** : Les forêts contribuent largement à un cadre de vie quotidien agréable avec l'importance des milieux forestiers partagés en périphérie des villes mais aussi des autres agglomérations. De très nombreuses activités de loisirs et de tourisme sont possibles en forêt avec des opportunités assez uniques de développement personnel et social. C'est aussi une source d'expériences et connaissances avec les rencontres et l'observation de la nature, les activités d'enseignements et de recherche scientifique. Les milieux forestiers sont enfin une source d'inspiration assez unique pour les artistes, un lieu un peu mystérieux, sources de valeurs multiples, qu'elles soient culturelles, sacrées et patrimoniale, avec une image très forte du milieu sauvage et de l'appel de la nature.

Quand **on est propriétaire d'une parcelle forestière, on n'en est jamais le propriétaire exclusif comme on peut l'être de son jardin**. C'est probablement l'écosystème qui produit la plus grande diversité de services et qui contribue énormément au bien-être et à la santé de l'ensemble de la communauté.



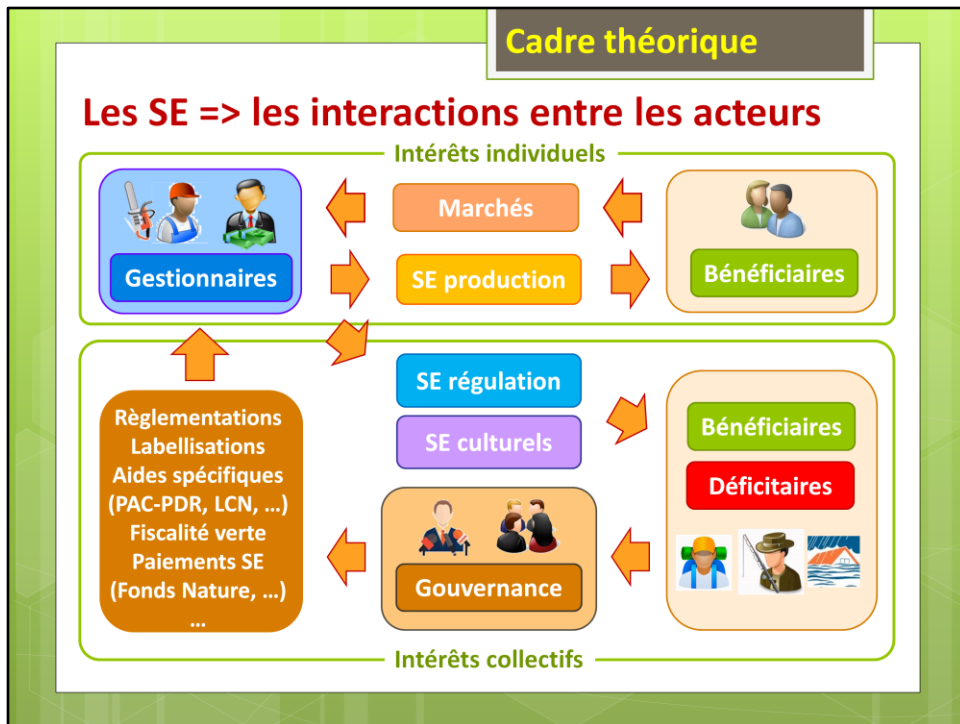
Il y a 3 ans, une plateforme appelée Wal-ES rassemblant l'administration et les universités (<http://Wal-ES.be>) a été lancée pour produire des outils d'évaluation de cette nouvelle approche des SE en Wallonie. L'expérience s'est interrompue il y a déjà deux ans mais une série d'outils importants ont été proposés comme un cadre conceptuel que je vais mobiliser ici.

Les SE révèlent les multiples liens de dépendance des sociétés humaines à un fonctionnement optimal de la biosphère. Ce sont les fonctions écologiques réalisées par les écosystèmes qui vont définir l'offre de SE qui va contribuer au bien-être humain.

Les bénéfices seront différents d'un individu à l'autre et la demande va dépendre des différentes valeurs que les individus accordent à ces bénéfices.

L'arbitrage entre les valeurs doit être réalisé par les structures de gouvernance pour moduler la manière dont on mobilise les ressources biologiques

On est donc bien dans une logique de mieux comprendre **l'équilibre entre l'offre et la demande, l'offre étant limitée et contrainte par les capacités de production des écosystèmes.** Elle n'est pas infinie et la demande doit s'y adapter.



Un intérêt particulier de l'analyse des SE est de faire la balance entre les intérêts individuels et les intérêts collectifs pour prendre en compte les coûts cachés et souvent mutualisés.

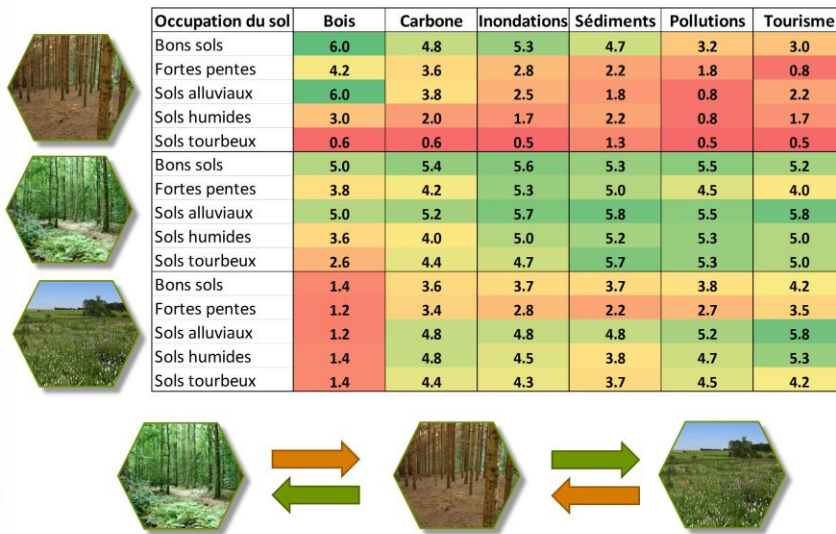
Généralement, les motivations de production d'un gestionnaire de territoire seront régulées par les marchés pour décider des choix de spéculations. Il décidera logiquement en fonction de ce qui lui rapportera directement le plus.

Mais à travers son action sur le territoire, et c'est particulièrement vrai pour les milieux forestiers, ce gestionnaire va impacter d'autres SE de production comme l'eau potable mais surtout des SE de régulation et culturels qui vont concerner de très nombreux acteurs qui vont être bénéficiaires mais aussi déficitaires de ces services communs partagés.

Les structures de gouvernance doivent donc réguler son action à travers des réglementations, des labellisations, des aides spécifiques et d'autres outils financiers permettant de promouvoir certains types de gestion plutôt que d'autres de manière à maintenir un consensus social.

Cadre théorique

Analyser des scénarios



Occupation du sol	Bois	Carbone	Inondations	Sédiments	Pollutions	Tourisme
Bons sols	6.0	4.8	5.3	4.7	3.2	3.0
Fortes pentes	4.2	3.6	2.8	2.2	1.8	0.8
Sols alluviaux	6.0	3.8	2.5	1.8	0.8	2.2
Sols humides	3.0	2.0	1.7	2.2	0.8	1.7
Sols tourbeux	0.6	0.6	0.5	1.3	0.5	0.5
Bons sols	5.0	5.4	5.6	5.3	5.5	5.2
Fortes pentes	3.8	4.2	5.3	5.0	4.5	4.0
Sols alluviaux	5.0	5.2	5.7	5.8	5.5	5.8
Sols humides	3.6	4.0	5.0	5.2	5.3	5.0
Sols tourbeux	2.6	4.4	4.7	5.7	5.3	5.0
Bons sols	1.4	3.6	3.7	3.7	3.8	4.2
Fortes pentes	1.2	3.4	2.8	2.2	2.7	3.5
Sols alluviaux	1.2	4.8	4.8	4.8	5.2	5.8
Sols humides	1.4	4.8	4.5	3.8	4.7	5.3
Sols tourbeux	1.4	4.4	4.3	3.7	4.5	4.2

Pour analyser ces interactions, on tente de rassembler de nombreuses sources de données pour évaluer les différents SE pour chaque contexte écologique et chacune des spéculations.

Le financement de la plateforme Wal-ES ayant été pour actuellement interrompu (mais on espère bien la relancer), on ne dispose pas encore des outils détaillés mais on continue à rassembler un certain nombre d'éléments comme ce type de tableau qui résulte de l'expertise de 5 groupes de 40 étudiants en sylviculture.

Ils ont classé sur la base d'analyse bibliographique et de débat sur une échelle de 1 à 6 la manière dont les plantations résineuses, des forêts feuillues et des milieux ouverts naturels assuraient la réalisation de 6 SE comme la production de bois, le stockage de carbone, les inondations, l'érosion, la pollution et l'accueil du tourisme.

Globalement, les forêts feuillues s'en sortent de manière optimale pour la plus part des SE même si elles produisent moins de bois par contre les résineux posent de sérieux problèmes sur les sols plus contraignants.

Ce type de tableau permettrait alors d'évaluer l'impact de changement d'affectation du sol. L'analyse des SE devrait donc être un puissant outil d'informations, de prise de conscience et d'aide à la décision.

Modifications des articles 74 et 114 du CF

- Possibilité de vente de bois anticipée
- Cession de forêts domaniales en faveur d'un groupement forestier (investisseurs privés)

Visiblement de nombreuses réticences et incompréhension des objectifs réels

Contexte général de la proposition :

=> augmenter la production de bois en Wallonie

A. Rappel du contexte général

B. Analyse inclusive de ce contexte

C. Impacts sur la multifonctionnalité

Ces auditions concernent la modification de deux articles du Code forestier visant la possibilité de réaliser des ventes de bois de manière anticipée et la sortie d'indivision et la cession de forêts domaniales en faveur de groupements forestiers rassemblant des investisseurs privés.

Visiblement ces deux modifications, surtout la deuxième, ne sont pas si anodines que cela et elles suscitent de nombreuses réticences et des incompréhensions quant à la portée des objectifs réels.

Ces propositions arrivent dans un contexte général d'une pression de + en + forte pour augmenter la production de bois en Wallonie car elle serait mise en péril par un déficit de l'offre.

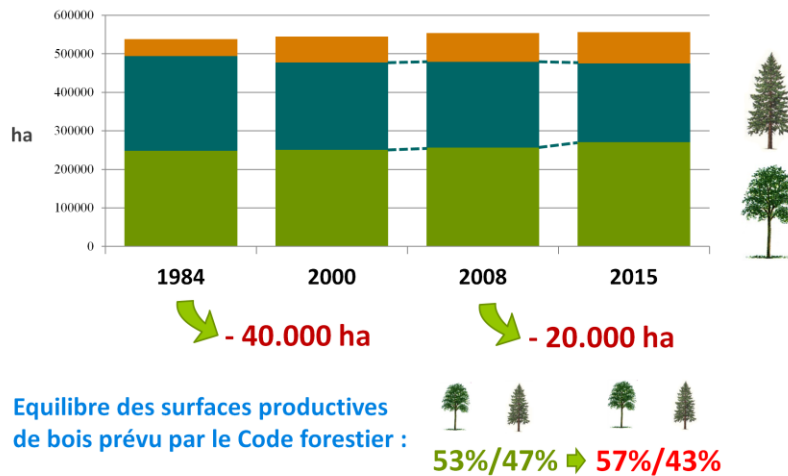
Je me propose de commencer d'abord par rappeler ce contexte général avant d'en réaliser une analyse inclusive, c'est-à-dire qui prend en compte tous les éléments et pas uniquement ceux qui permettent de défendre une cause. Il me semble en effet d'abord important de corriger des perceptions qui semblent évidentes alors qu'elles ne le sont pas nécessairement.

Je terminerai par quelques réflexions sur l'avenir des forêts et l'évaluation de l'impact de la modification de ces deux articles du Code forestier.

A. Le contexte

Pourquoi augmenter la production de bois ?

1. Diminution des surfaces de résineux



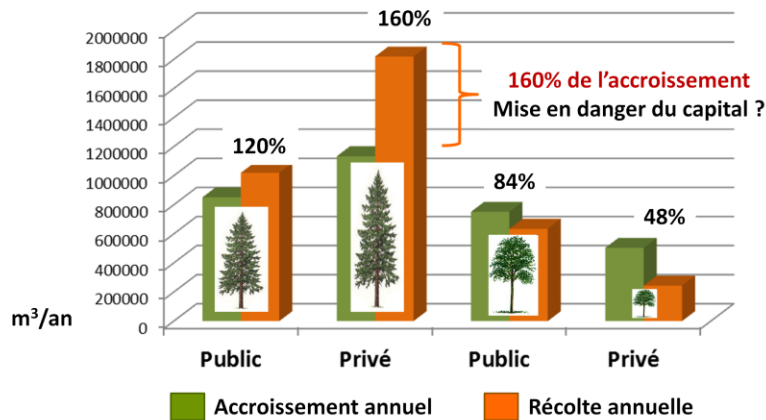
Un des premiers éléments factuels est celui du constat **d'une diminution réelle des surfaces de résineux qui ont perdu 40.000 ha depuis 1984 et 20.000 ha depuis 2008.**

Comme le Code forestier prévoit de maintenir un équilibre entre les surfaces productives de bois de feuillus et de résineux (respectivement de 53% et 47%), cette diminution des résineux provoquerait un déséquilibre en faveur des feuillus.

A. Le contexte

Pourquoi augmenter la production de bois ?

2. Surconsommation de la ressource résineuse



Panorabois. 2015

Le second élément factuel porte sur les différences observées entre la production annuelle de bois – ce qu'on appelle l'accroissement – et ce qui est récolté chaque année.

Si pour les feuillus, on assiste à une augmentation des volumes de bois en forêt par contre pour les résineux, on consomme plus que ce qui est produit chaque année. Et de manière assez importante car le rapport atteint actuellement de l'ordre de 160%. On risquerait ainsi de mettre en danger le capital et il serait alors nécessaire de le renouveler au plus vite.

On verra toutefois que cet indicateur doit être utilisé de manière très prudente car il repose sur un certain nombre d'hypothèses non respectées en Wallonie.

A. Le contexte

Pourquoi augmenter la production de bois ?

3. Perte de surface de résineux = perte d'emploi

- **Audition filières bois en 2015*** :

Perte de 300 m³ = 1 emploi

Perte annoncée de :

- **400 emplois** entre 2000 et 2010
- **1700 emplois** entre 1984 et 2010

=> Analysons ces 3 éléments de contexte qui semblent si évidents ...

*CRAC 40 16.11.2015 – page 2.

Le troisième élément factuel évoqué est celui d'un lien fort entre les pertes de volume de résineux et l'emploi. Lors des auditions en 2015 de la filière bois, ses représentants ont expliqué que **chaque fois qu'on perdait 300 m³ de résineux, on perdait un emploi.**

Sur base de ce calcul, depuis 2000, il était annoncé qu'on devrait avoir perdu 400 emplois et 1700 depuis 1984. C'est évidemment un argument fort auquel on peut comprendre que de nombreux responsables politiques sont sensibles.

Passons alors en revue ces trois éléments de contexte qui semblent si évidents ...

1. Pourquoi les surfaces de résineux diminuent-elles ?

- **La multifonctionnalité du Code forestier**
 - L'obligation de planter en station
 - La protection des zones humides (drainage) et des bords de cours d'eau
- **Actions de protection de la biodiversité**
 - Natura 2000, projets LIFE, ...
- **La non replantation notamment en privé**
 - Suppression des subventions à la plantation en 2008
 - Conséquences financières des dégâts de gibier

1. Pourquoi les surfaces de résineux diminuent-elles ?

Lorsqu'on analyse les raisons évoquées pour la filière bois pour expliquer cette situation, les différents arguments peuvent être rassemblés en 3 catégories:

Il y aurait d'abord la **multifonctionnalité du Code forestier (CF)** avec l'obligation de planter en station ainsi que la protection des zones humides (drainage) et des bords des cours d'eau.

Il y aurait ensuite la **mise en œuvre d'actions de protection de la biodiversité** avec le lancement de Natura 2000 et les travaux de restauration financés par les projets LIFE.

Enfin, il y a la **non-replantation des coupes à blanc résineuses** est aussi évoquée comme un élément, non-replantation qui serait justifiée par la suppression des subventions en 2008 et les conséquences des dégâts de gibier.

B. Analyse inclusive

1. Pourquoi les surfaces de résineux diminuent-elles ?

- CF : Pourquoi planter en « station » ?



Claessens et al. 2001

- D'abord pour être rentable
- Pour limiter les impacts écologiques
- Pour éviter la mutualisation des coûts des dégâts forestiers :

Fonds des calamités (Lg, Lux, Nam) :

- 1990 : 160 M d'€
- > 2003 : 12 M d'€



Passons en revue la pertinence de ces arguments : Le CF impose de replanter en station, c'est-à-dire dans des conditions écologiques adaptées aux essences pour permettre un revenu économique rentable. **L'épicéa a toujours été vu comme une espèce miracle qui s'adaptait à toutes les situations mais il faut admettre que ce n'est pas le cas.**

Plus d'un quart des plantations sont considérées comme étant hors station, ne permettant pas d'atteindre une rentabilité économique en entraînant en plus des problèmes écologiques. Ces peuplements **représentent 40.000 ha soit plus de 3 x la surface des réserves naturelles** en Wallonie.

Non seulement ces investissements ne sont pas rentables mais ils ont de plus un impact écologique majeur, localement sur le fonctionnement des sols, et plus globalement sur la régulation hydrique, la qualité de l'eau et le stockage de carbone.

Enfin, les arbres plantés dans ces conditions écologiques très sensibles sont les premiers à subir l'impact des tempêtes. **En 1990, les tempêtes ont ainsi fait des dégâts pour plus de 160 M d'€ dont la moitié a été supporté par la collectivité.** Depuis 2003, on est passé au travers des différentes tempêtes qui ont traversé l'Europe mais les dégâts forestiers sont évalués à plus de **12 M d'€.**

B. Analyse inclusive

1. Pourquoi les surfaces de résineux diminuent-elles ?

- Pourquoi éviter les zones sensibles ?



Pour éviter la mutualisation des coûts cachés ...



... et pour la cohérence d'une image de marque

Le CF a aussi interdit le drainage et limite les plantations résineuses en bord de cours d'eau, sur des sols alluviaux, alors que ce sont des sols très productifs.

L'impact écologique des résineux sur les sols alluviaux est catastrophique puisqu'au lieu de stocker les sédiments ils sont transportés dans les cours d'eau où ils s'accumulent et impactent toute la vie biologique.

Par ailleurs, **le CF n'anticipe pas tous les problèmes réels liés notamment à la taille et à l'emplacement des coupes à blanc**. Voici par exemple la porte d'entrée du Parc naturel des 2 Ourthes à La Roche-en-Ardenne. C'est un risque important à la sécurité des biens et des personnes, impact écologique majeur et cicatrice paysagère qui remet en cause l'image de marque de l'Ardenne. Elles devraient être beaucoup mieux réglementées.

B. Analyse inclusive

1. Pourquoi les surfaces de résineux diminuent-elles ?

- Trop d'investissements pour la biodiversité ?
- Natura 2000 et les projets LIFE



La Wallonie = lanterne rouge pour la protection de sites
(0.75% du territoire => voisins sont à plus de 2 à 3%)

Projets de restauration des tourbières



4.500 ha d'infrastructures écologiques à valoriser !

Parmi les arguments évoqués au Parlement wallon, on entend aussi que suite à la mise en œuvre de Natura 2000, du processus de certification PEFC et même du Code forestier, on a beaucoup investi dans la biodiversité et qu'il est temps de faire revenir le balancier vers des investissements significatifs pour la production de bois.

Je ne peux d'abord que rappeler que **la Wallonie est toujours la lanterne rouge en matière de protection des sites**. Les **wallons ne disposent chacun que de moins de 40 m² de réserves naturelles** alors que leurs voisins en ont au moins le double.

Pour corriger cette situation et vu le nombre de plantations réalisées dans des conditions écologiques épouvantables, d'importants projets de restauration ont en effet été lancés en coupant des plantations résineuses hors station comme on peut le voir ici où une fois les drains bouchés, l'eau reprend sa place naturelle.

Ce sont plus **de 4.500 ha qui ont ainsi été restaurés** depuis 15 ans sur les hauts-plateaux ardennais. Il y a là une infrastructure biologique qui se reconstruit qui est un vrai capital pour l'avenir pour permettre le développement **d'un tourisme durable à haute valeur ajoutée**.

B. L'analyse inclusive

1. Pourquoi les surfaces de résineux diminuent-elles ?

- Trop d'investissement pour la biodiversité ?

Bilan des projets de restauration

- les retraits de résineux : > 4.000 ha
soit 1,5% des résineux
mais 10% des résineux hors station



=> Amélioration de la rentabilité

Ardenne : sur les 25 M d'€ obtenus par les naturalistes

- ~ 20% => propriétaires (achats / coupes anticipées)
- ~ 30% => travaux d'exploitation réalisés par entreprises forestières

=> L'impact économique de ces travaux de restauration est donc largement positif à court et moyen termes !

Si on fait le bilan des restaurations en Ardenne, on a éliminé ainsi plus de 4.000 ha de résineux par retrait. Cela ne représente à peine 1.5% des résineux mais 10% des résineux hors station. On a donc **une amélioration nette de la rentabilité pour les propriétaires** qui se sont débarrassés à bon compte de plantations très ingrates.

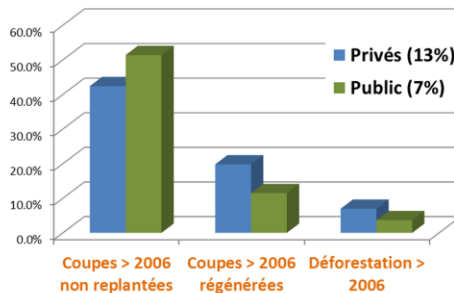
Il faut aussi rappeler et prendre conscience que sur les 25 M d'€ qui ont ainsi été cherchés par les naturalistes, **20% sont destinés aux propriétaires** pour des rachats ou des paiements de coupes anticipées et **30% ont largement bénéficié aux entreprises forestières wallonnes** qui se sont d'ailleurs spécialisées dans ce type de mission.

L'impact économique de ces **travaux de restauration est donc largement positif à court et moyen termes, pour tout le monde.**

B. Analyse inclusive

1. Pourquoi les surfaces de résineux diminuent-elles ?

- Pas de motivation suffisante à la replantation ?
- Suppression des subventions en 2008 (0.5 M €/an) mais aussi des droits de succession (5 M €/an) pour tous les bois, y compris résineux ...
- Régénération des coupes à blanc (2006-2012)



Deux fois plus de coupes à blanc en privé qu'en public mais elles sont régénérées un peu plus rapidement

Latte et al. 2016

Le dernier argument évoqué est celui de l'absence de motivations suffisantes pour que les propriétaires replantent après avoir coupé.

Cela s'expliquerait simplement par **la suppression des subventions en 2008 qui atteignait de l'ordre de 550.000 €**. Mais il est indispensable de rappeler que le nouveau CF a supprimé en contre partie les droits de succession dans ce but, à la fois pour les feuillus et les résineux. Le **cadeau ainsi réalisé sans aucune contrepartie environnementale est 10 x plus important** que ce qui existait avant et on peut s'interroger dès lors sur l'intérêt de le garder pour les résineux si cela n'a pas l'impact attendu.

Un article récent de mes collègues forestiers de Gembloux montre qu'en général on a deux fois plus de coupes à blanc qu'en privé (23.000 ha versus 11.000 ha), que sur 6 ans une partie importante n'est pas replantée mais que globalement il n'y a pas de réelles différences entre privés et public. Toutefois, près des 2/3 d'anciennes plantations d'épicéas ne sont pas replantées en épicéas mais bien en douglas ou en mélange de douglas-épicéas.

B. Analyse inclusive

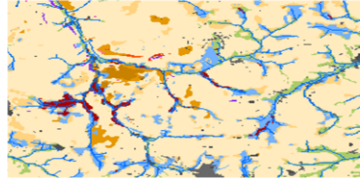
1. Pourquoi les surfaces de résineux diminuent-elles ?

D'autres raisons justifient la diminution de l'offre

- Les risques associés aux conditions écologiques sur sols sensibles

80.000 ha de sols sensibles et marginaux

Sols tourbeux, argiles blanches, très humides, alluviaux, pentes fortes, ...



- Le respect du plan de secteur :
 - ~ 20.000 ha ne sont pas en zones forestières
 - Cela explique 2/3 des déforestations définitives
- Les protections nécessaires contre les dégâts de gibier

L'offre en résineux va diminuer en Wallonie mais d'autres bénéfices doivent être attendus des zones concernées

D'autres raisons expliquent la diminution de l'offre en matière de plantations résineuses.

Il y a d'abord **les risques associés aux conditions écologiques sur sols sensibles** qui représentent 80.000 ha (20%) des espaces forestiers. Les propriétaires qui y ont perdu leurs investissements et doivent en réaliser d'importants y réfléchissent à deux fois.

Il y a aussi **le respect du plan de secteur** puisque 20.000 ha de plantations résineuses ne sont pas en zones forestières et cela explique 10% des coupes qui ne sont pas régénérées.

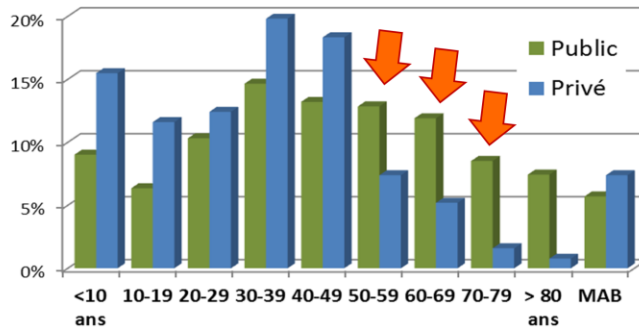
Enfin, il y a aussi **l'impact des dégâts de gibier**, qui vu la dérégulation et l'incapacité à gérer les effectifs, impliquent des protections très coûteuses.

Ces raisons font qu'inévitablement l'offre en résineux va diminuer en Wallonie mais que les milieux ainsi concernés vont pouvoir contribuer à réaliser d'autres services que celui de la production de bois intensive.

B. Analyse inclusive

2. La surconsommation de la ressource ?

- Une offre qui varie dans le temps
- Répartition des classes d'âge des plantations d'épicéas



Distribution non équilibrée – pic dans les années 50-60

Alderweireld et al. 2015

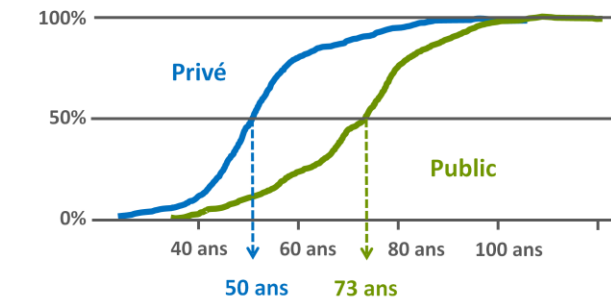
Le deuxième élément factuel présenté est celui d'une surconsommation de la ressource par rapport à ce que la forêt produit qui devrait alors être compensé au plus vite par de nouvelles plantations.

Sans nier la pertinence de cet argument, **il faut garder en tête que la distribution des classes d'âge n'est pas équilibrée** à cause notamment d'un pic de plantations dans les années 50 et 60. Du coup, il est normal qu'on consomme plus que l'accroissement quand des classes d'âge élevées arrivent à terme et il est normal aussi que le volume d'épicéas diminue une fois ce pic passé. Il faudra attendre ensuite l'arrivée de la cohorte suivante, d'ici 50 ans, si le climat le permet encore.

Toutefois, **on remarque une forte différence du profil entre les privés et les publics avec une forte diminution des classes de plus de 50 ans en privé**. Ce phénomène de dé-régularisation va accentuer encore plus le trou d'air auquel est confronté la filière du sciage.

2. La surconsommation de la ressource ?

- Des coupes précoces en privé
- Âge moyen des coupes de résineux



Coupes très anticipées dans les plantations privées

Latte et al. 2016

Un article récent de mes collègues forestiers de GxABT a ainsi démontré en analysant les coupes récentes, **qu'en plantations publiques elles étaient exploitées au terme normal, de l'ordre de 70 ans**, alors que dans **les plantations privées elles le sont plus de 20 ans trop tôt**.

Très clairement, les privés ont tendance à profiter des bons prix du marché et ils sont aussi démarchés de manière spécifique pour couper de manière anticipée.

2. La surconsommation de la ressource ?

- Une demande trop élevée de la filière ?
- Evolution des volumes de capacité de sciage résineux :

1989 : 1,2 millions de m³

2015 : 3,3 millions de m³

Industrialisation/Automatisation
diminution du nbre d'emplois/m³

2/3 d'origine wallonne
=> forte pression sur les propriétaires privés

La forêt wallonne n'est pas capable de produire
autant sans impacter les autres usages de la forêt

Ce ne sont pas de nouvelles plantations qui vont
limiter ce problème structurel !

FNS. 2011

On peut donc se questionner sur le **dimensionnement du secteur du sciage** car en 30 ans, **la capacité de sciage a pratiquement triplé**, grâce notamment à d'importantes subventions.

Cette évolution est due à **une industrialisation et automatisation importante** qui est d'ailleurs à l'origine d'une **diminution du nbre d'emplois par m3 coupé**.

Comme seulement environ les 2/3 sont d'origine wallonne, cette surcapacité entraîne de fortes pressions sur les propriétaires privés grâce aux prix attractifs.

On peut donc réellement s'interroger sur la capacité de la forêt wallonne à produire autant de volumes de résineux sans impacter les autres usages de la forêt.

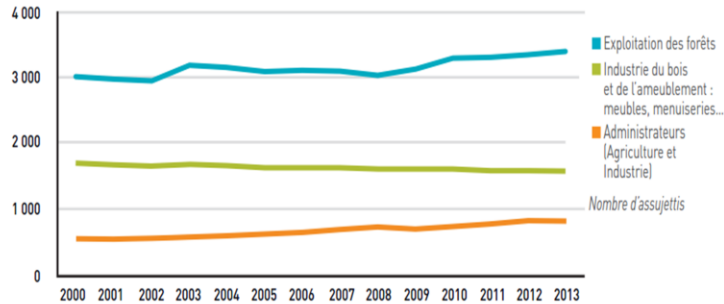
De plus, et c'est un élément totalement ignoré dans les demandes du secteur bois, **ce ne sont pas des coupes anticipées ou de nouvelles plantations qui vont limiter un problème structurel qui est déjà d'actualité**.

B. Analyse inclusive

3. Quel lien entre emploi et surface de résineux ?

- 300 m³ de moins = 1 emploi en moins ?

Évolution du nombre d'assujettis dans la filière bois
par catégorie d'activité en Wallonie



Source : INASTI, [2015].

- Augmentation apparente du nombre d'indépendants
Panorabois, 2015.

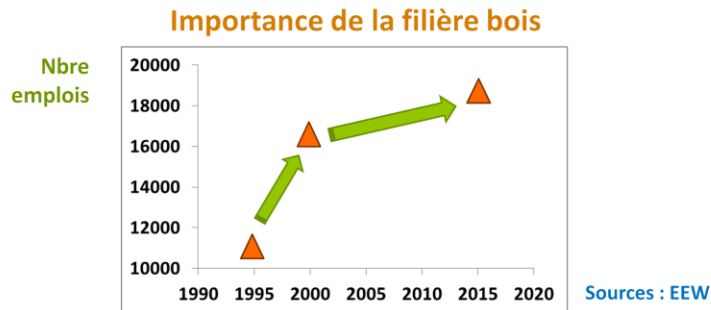
Le troisième élément factuel présenté est celui **du lien ensuite entre l'évolution de la surface de résineux et l'emploi.**

Cet argument n'est pas établi sur des bases sérieuses. **La perte de 300 m³ de résineux ne conduit pas 1 emploi en moins.**

Où en tout cas la diminution n'est pas flagrante !

En effet, la revue Panorabois montre par exemple que l'évolution du nombre d'indépendants dans la partie « exploitation du bois » de la filière bois a au contraire augmenté depuis les années 2000, de l'ordre d'ailleurs de la diminution annoncée.

3. Quel lien entre emploi et surface de résineux ?



- Seule une partie (~ 30%) de la filière bois dépend du bois wallon
- L'exploitation de feuillus de qualité est une alternative
- Le bois n'est pas la seule option pour créer des emplois grâce à la forêt ...

De plus, l'importance de la filière bois annoncée à travers les différents rapports de l'état de l'environnement wallon ne montre pas un secteur en réel crise de l'emploi. Il est passé de **11.000 en 1995** à plus de **16.000 en 2000** et atteindrait plus de **18.000 emplois actuellement ...**

De plus, il faut garder en tête **qu'une partie seulement de la filière bois dépend du bois wallon**, et que l'exploitation de feuillus de grande qualité est certainement une alternative crédible si on voulait se donner la peine de valoriser ce qui est le produit phare de la sylviculture.

Enfin, il est indispensable que **la production de bois ou la chasse ne sont pas les seules options pour créer des emplois grâce à la forêt**. D'autres ressources, peut-être plus indirectes mais avec des conséquences économiques importantes (tourisme = 6% du PIB wallon, soit 50 à 100 x plus que la sylviculture), peuvent être mobilisées.

C. Bilan global

Bilan de cette analyse

- **Il faut être prudent dans les diagnostics pour identifier les bonnes solutions !**
- **Les statistiques forestières actuelles :**
 - forêt « productive » : avec des arbres
 - forêt « non productive » : sans arbres
- **Reconnaître que la forêt assure d'autres SE**
 - **L'équilibre résineux/feuillus ne doit concerner que les bons sols forestiers productifs**
 - **On ne « compense pas » 100 ha de résineux hors-station par 100 ha de feuillus sur bons sols (! forêts anciennes)**
 - **Les erreurs du passé ne doivent pas obérer le potentiel du futur ...**

Le bilan de cette analyse qui se veut inclusive mais qui mériterait certainement d'être encore complétée pour avoir une vue d'ensemble des causes réelles des problèmes observés, montre que **qu'il faut réellement être prudent avant de proposer des solutions qui semblent évidentes.**

Le code forestier a **décrété la multifonctionnalité** mais elle est encore loin d'être opérationnelle. Par exemple, les statistiques forestières actuelles divisent la forêt **en forêts productives** c'est-à-dire avec des arbres et **la forêt improductive**, c'est-à-dire ... sans arbre. La totalité des arbres sont identifiés comme une ressource : soit des planches soit des bûches.

Il est essentiel de reconnaître dans les statistiques que les arbres de la forêt assurent beaucoup d'autres SE. Cela a comme conséquence notamment que **l'équilibre résineux/ feuillus ne doit concerner que les bons sols forestiers et non les situations où ils sont en exclusion.**

On ne compense pas en effet l'élimination de 100 ha de résineux hors-station, **qui résulte d'erreurs sylvicoles ou du non-respect de la législation**, par 100 ha de feuillus sur bons sols, à fortiori lorsqu'il s'agit de forêts millénaires.

Les erreurs du passé ne doivent pas obérer le potentiel biologique du futur et surtout nos libertés de choix d'options pour l'avenir.

Exemple pour les services culturels



Colson 2009, 2013.

Une demande très claire :

- Sentier (36%) plutôt que des chemins en dur
- Gros arbres (64%)
- Forêts de feuillus (75%) plutôt que des résineux (10%)
- Relief vallonné (39%) avec des cours d'eau (70%)
- Être au calme (83%) et profiter de beaux paysages (70%)
- Pouvoir faire des observations de la faune/flore (51%)

Une communication sans ambiguïté :

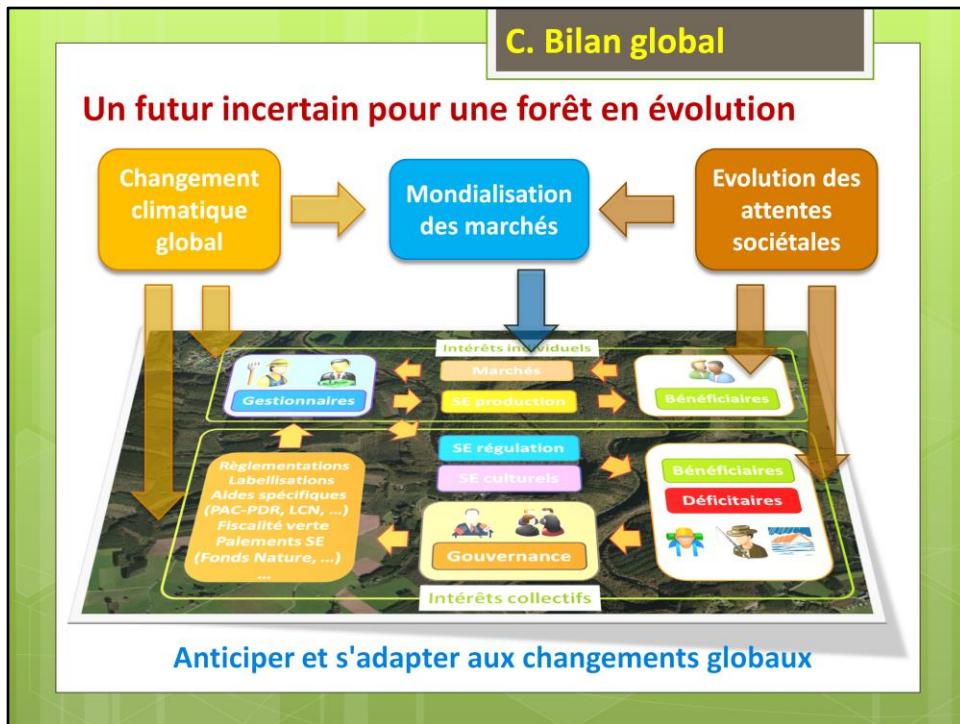


**Cela implique d'offrir
des paysages à la hauteur des attentes**

Pour illustrer cela, on peut prendre un exemple pour les services culturels pour les activités de loisirs et de tourisme où lorsqu'on interroge les personnes qui profitent des milieux forestier, **leur demande est très claire : ils attendent beaucoup de naturalité dans les paysages visités** (cfr la diapo).

De plus, **la communication touristique** qui se développe en Wallonie qui est aussi sans aucune ambiguïté parce qu'elle veut **mettre en avant parmi différents éléments l'authenticité, la naturalité, l'enchantement, ...**

Il est donc indispensable que les paysages wallons soient à la hauteur des attentes et de la communication.



Enfin, il faut aussi prendre la distance nécessaire pour bien réaliser que les forêts sont toujours en évolution. Même si elles semblent immuables, elles sont dans un équilibre dynamique qu'il faut pouvoir accompagner. La production résineuse n'existait pas il y a 100 ans et personne ne peut garantir son avenir d'ici 50 à 100 ans.

Si je reprends mon schéma initial, nous sommes dans un contexte de **mondialisation des marchés** dont nous ne pouvons pas contrôler l'évolution de la demande ni des prix pratiqués.

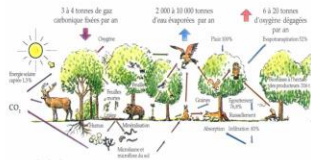
C'est aussi le **cas des changements climatiques globaux** qui impactent déjà et vont encore le faire plus la production de biomasse et la croissance forestière, en particulier des résineux bien mal adaptés et dont la niche écologique limitée leur impose

Les **attentes sociétales par rapport à la forêt** sont aussi en pleine évolution et on est confronté à une concurrence importante pour un espace où des activités exclusives comme la production intensive de bois ou la chasse dérégulée doivent faire de la place à d'autres activités. De plus, rien ne nous garantit que les arbres plantés qui sont plantés pour des usages actuels répondront bien aux mêmes attentes d'ici 50 ans.

C. Bilan global

Un futur incertain pour une forêt en évolution

Forêts feuillues



Un écosystème très complexe résilient

Plantations résineuses



Un écosystème simplifié très fragile

- **Grande incertitude d'ici 50 ans pour :**
 - **l'offre :** capacité de croissance des essences voire l'existence même de l'écosystème forestier
 - **la demande :** type des produits et services attendus

Garantir la résilience en protégeant les sols et la régénération forestière pour garder un maximum de liberté de choix futurs

On est donc confronté à la gestion de **deux écosystèmes forestiers bien différents**, l'un qui est très complexe et résilient, l'autre qui est simplifié et très fragile et dont les modes d'exploitation génèrent une série d'externalités négatives.

Or, nous sommes réellement dans **une grande période d'incertitude**, à la fois sur la capacité des écosystèmes à produire de la biomasse à partir des essences sélectionnées, mais aussi sur la demande de produits et de services attendus d'ici 50 ans.

Avant de transformer les forêts feuillues en plantations résineuses, de revenir à une maximisation de la production pour satisfaire les besoins d'une filière totalement affamée, **la priorité des priorités devraient être de garantir la résilience des deux systèmes** en protégeant les sols et la régénération forestière pour garder un maximum de liberté de choix futurs.

C. Bilan global

Quid dans ce contexte des modifications du CF ?

- **Possibilité de vente anticipée**
=> Semble un problème ponctuel
- **Cession des forêts domaniales à des groupements forestiers d'investisseurs privés**
=> Ne répond pas à la **demande en résineux**
=> **Risque important de mobilisation accélérée du capital forestier pour justifier les taux de rendement annoncés**
=> **Ces forêts communes ont surtout d'autres atouts à valoriser pour développer l'accueil du public et sa participation active à la gestion**
=> **La priorité doit au contraire d'en faire des forêts plus et mieux partagées**

Quid dans ce contexte général des modifications proposées du CF ?

La possibilité de ventes anticipées semble anecdotique et sans réel intérêt car elle ne réponds pas aux enjeux évoqués.

La cession des forêts domaniale à des groupements forestiers d'investisseurs privés est par contre nettement plus problématique.

Elle ne répond pas à la demande actuelle en résineux à moins que le but ne soit de mobiliser rapidement le capital feuillus sur pied pour satisfaire l'appétit de la filière bois. C'est d'ailleurs quasi nécessaire pour justifier les taux de rendement annoncés et rien ne garantit que ces groupements, dont le fondement est de rapporter de l'argent, vont gérer les ressources dans l'intérêt commun.

Ces forêts communes ont surtout d'autres magnifiques atouts à beaucoup plus haute valeur ajoutée à valoriser pour développer l'accueil du public et sa participation active à la gestion forestière.

La priorité doit au contraire en faire des forêts plus et mieux partagées ...

Solution d'avenir ?

La forêt wallonne ne mérite-t-elle pas mieux ?

Investir dans la forêt wallonne via des fonds à rendement garanti

L'Echo
Immo

17.12.2016

Depuis huit ans, la forêt wallonne est revenue dans le viseur des investisseurs. Mais certains oublient trop souvent que son rendement est lié à son exploitation, qui reste affaire de pros. Des fonds forestiers offrent une alternative aux particuliers.

PHILIPPE COULÉE

Comme l'indiquent les derniers statistiques croisées de la Fédération nationale des experts forestiers (FNEF) et de l'Union régionale des entrepreneurs du bois, les prix du foncier forestier (en m²) s'emballent depuis 2008. En quelques années, on a ainsi vu doubler les prix des fonds de bois, passant de 2.500 euros à 5.000 euros l'hectare, là où la demande ciblée suscite la surenchère, parfois au-delà de toute expertise rationnelle.

265.000 ha

C'est la superficie de la forêt domaniale régionale et communale - qui pourrait être ouverte à l'investissement privé.

Du côté des gestionnaires historiques de la forêt, cet afflux de liquidités est une aubaine, à soutenir et à cadrer dans le respect du code forestier wallon, adopté en 2007, juste avant que les prix explosent de près de 30% en trois ans, notamment depuis par le nouveau cadre légal en matière de droits de succession. Et au côté, on a les spécialistes de la forêt, les bons agents du DNF (Département Nature et Forêt), censés veiller au respect du code forestier et au sacro-saint équilibre entre feuillus et résineux. De l'autre, les industriels de la filière, qui assurent la valorisation du bois sous toutes ses formes et

«Notre objectif est de réunir 1.500 hectares d'ici trois ans et une masse critique de 2.500 endéans cinq ans»

à la portée du premier investisseur venu. Et tout naturellement, sans si on a vraiment les moyens de valider un domaine peuplé d'ont on assure soi-même la gestion diversifiée en coupant notamment rentières financières issues de la chasse et de la coupe de bois redifiches, mieux vaut laisser faire les professionnels et investir dans un portefeuille dédié, comme la plupart d'entre nous le font avec la brique-papier.

La solution? Investir dans des fonds forestiers ouverts aux investisseurs particuliers. S'ils ne sont pas encore légion sous nos latitudes, l'idée fait son chemin. Tout récemment

Investir en diversifiant les plaisirs

LE SOIR

24-25.12.2016

FINANCE Certains placements atypiques peuvent rapporter gros

LA FORÊT

Un petit bout de bois pour un rendement à 3 %

Un rendement minimum garanti de 3 % par an, tout ça pour détenir un petit bout de forêt wallonne. Quand on pense que l'investissement forestier était encore boude il y a quelques années à cause de son rendement limité, les épargnants sont désormais prêts à sortir des sentiers battus. Intéressément, pour trouver plus intéressant. S'il est tout à

LE VIN

Assez opaque

Plus accessible que la gestion d'une partie de forêt, du moins en apparence, le marché du vin peut s'émisager sans faire appel à des professionnels. Mais puisque le « placement vin » est de plus en plus à la mode, bon nombre de spécialistes proposent aux particuliers de leur faire goûter à l'expérience des rendements. Car les perspectives sont prometteuses. Début d'année, quand les

LES VICES

Alcool, casino, armes... Attention à son image

Au niveau de l'esprit de Noël, on a fait mieux. Mais investir dans tout ce qui n'est pas socialement bienvenu peut rapporter gros. Le fonds Vices, créé aux États-Unis, en est le pionnier: un quart d'investissement dans le secteur de l'aérospatial et de la Défense (autrefois dit les armes), un quart dans les

LA VOITURE

Un choix qui doit être éclairé

Pour se rendre à la parcelle de terre acquise ou aller chercher le vin de la cave gérée par un professionnel, il faudra au moins un véhicule qui rapportera sur le long terme. Ça tombe bien, une voiture d'exception bien choisie peut prendre jusqu'à 15 % de valeur chaque année. Et puisque les gros calibres de l'époque ne sont pas un investissement liquide, leur valeur fluctue moins que les

Ne trouvez pas que la forêt wallonne ne mérite-t-elle pas mieux que de se retrouver comme un simple bien échangeable faisant l'objet d'un marché dans un journal économique ou comme une option d'investissement financier, parmi d'autres ?